

Comité Local d'Information et de Concertation de la société ARKEMA à BALAN

Réunion du 17 septembre 2008

Préfecture de l'Ain

Etaient présents :

Les membres du collège « administration »

Mme Violaine DEMARET, Directrice de cabinet du Préfet de l'Ain

Mme Marilyn GERAY, Chef du SID PC – Préfecture de l'Ain

M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, représenté par le lieutenant Nicolas XHAARD

M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représenté par M. Patrick MARZIN et M. VASSEUR

M. le directeur départemental de l'équipement, représenté par M. Bernard NAVROT

Les membres du collège « collectivités territoriales »

M. Bernard GLORIOD, Maire de la commune de Balan

M. Francis SIGOIRE, Maire de la commune de Béligneux

M. Gilles COMTET, Maire Adjoint de la commune de Bressolles

Les membres du collège « exploitant »

M. Hervé BROUDER, Directeur d'établissement de la société Arkéma à Balan

M. Jacques DEREGNAUCOURT, Responsable Services Généraux Techniques HSE/Systèmes

Direction SNCF de Chambéry représentée par M. Pierre LUBIEN et M. Alain SUBTIL

Les membres du collège « salariés »

M. Yvon ROZIER, Technicien de maintenance, secrétaire du CHSCT de Balan

M. Christophe PERRET, Technicien de maintenance, membre du CHSCT de Balan

M. Salvator VICARI, Membre du CHSCT de Balan

Les membres du collège « riverains »

M. Jean Claude ROBERT, riverain habitant au « Parc des Chênes » à Balan

Mme Fabienne RIVAUT-GIRARD, Directrice de la maison familiale rurale de Balan

Autres participants :

M. LAMY, SID-PC Préfecture de l'Ain

M. Philippe COMBE, Chargé d'études, Direction Départementale de l'Equipement de l'Ain

M. Gérard BERNE, DRIRE Rhône-Alpes, secrétaire délégué du SPIRAL, secrétaire du CLIC

Mme Marie ALARY, agence EDEL, chargée d'assister le secrétariat du CLIC.

Début de séance : 9h40

Mme DEMARET, directrice de cabinet du préfet de l'Ain, introduit la séance et revient sur l'objet de la réunion : la création du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'usine Arkema à Balan, classée « Seveso Avec Servitude ». Le CLIC est notamment un lieu d'information et d'échanges sur les mesures prises par l'entreprise en matière de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

I – Evolution du périmètre de sécurité

M. Francis SIGOIRE, maire de la commune de Béliigneux, demande si les communes de Bressolles et de Béliigneux sont concernées par le périmètre de sécurité de l'entreprise Arkema.

Il rappelle qu'il y a un an, décision avait été prise d'exclure ces deux communes du périmètre. Il explique que c'est pour cette raison que Mme DANJEAN et Mme VERNUSSE, respectivement directrices des écoles pré-élémentaire et élémentaire de Béliigneux sont absentes aujourd'hui.

M. SIGOIRE demande qu'une position officielle soit prise à l'occasion de cette réunion afin, notamment, de ne pas entraver le développement des deux entreprises situées sur la commune.

M. MARZIN, de la DRIRE, explique qu'au regard des évolutions réglementaires et techniques et des dispositions prises par l'exploitant en matière de gestion des risques industriels, le périmètre de sécurité défini autour de l'usine Arkema à Balan est en cours d'évolution. Il sera de 900 m environ (au lieu de 1560m aujourd'hui). M. MARZIN confirme que ce nouveau périmètre n'impactera plus les communes de Bressolles et de Béliigneux. A ce jour, aucun acte administratif ne valide ce nouveau tracé. Sur un plan réglementaire, les études de dangers validées ultérieurement permettront d'affiner ce tracé, officialisé sous la forme d'un Porter à Connaissance. Cette procédure prendra encore plusieurs mois.

Mme. DEMARET propose que, dans un premier temps, le compte rendu de ce CLIC fasse état de cet échange et officialise ce nouveau périmètre de 900m, susceptible d'évoluer à la marge.

M. GLORIOD, maire de Balan et président de la communauté de communes, confirme la demande de réponse à cette question.

Un courrier signé du Préfet validera ces conclusions et sera adressé dans les plus brefs délais à M. SIGOIRE.

II – Organisation et le fonctionnement du Comité

Mme DEMARET détaille l'ordre du jour de cette réunion avant de passer la parole à M. MARZIN pour un rapide rappel du contexte réglementaire qui encadre la mise en place des CLIC.

Rappel du cadre législatif et des principales missions du CLIC

M. MARZIN énonce les 5 principes fondamentaux de la loi du 30 Juillet 2003 et présente le fonctionnement et les missions essentielles du CLIC.

Sont évoqués les points suivants :

- la composition des CLIC et ses 5 collèges ;
- les 9 missions du CLIC ; M. MARZIN insiste sur l'importance de l'information et de l'échange dans le cadre du CLIC et notamment sur la problématique générale des risques majeurs ;
- le financement du CLIC par le MEEDDAT ;
- l'organisation des réunions ;
- le fonctionnement du comité ; il revient sur les missions du secrétariat du CLIC et sur l'information mise à disposition du public à travers la revue semestrielle « Regards sur le Risque » et via le site Internet *clic-rhonealpes.com*. M. MARZIN invite les membres du CLIC à consulter ce site.

Composition du CLIC Arkéma

M. BROUDER, directeur d'établissement de la société Arkema, revient sur la modification en cours du périmètre de sécurité qui ne concernera donc plus les communes de Bressoles et Béliigneux et demande que la composition du CLIC soit revue en conséquence.

Mme DEMARET confirme que la composition du CLIC sera modifiée et que les communes de Bressolles et de Béliigneux n'y seront plus représentées.

M. BROUDER insiste sur l'importance du respect de l'équilibre des collèges et ajoute que la présence de quatre représentants de chaque collège « exploitants » et « salariés » lui semble excessive.

Mme GERAY, chef du SID-PC de l'Ain, répond que l'équilibre doit se faire entre tous les collèges. Sachant que seules les communes de Dagneux et de Balan seront désormais représentées, chacun des collèges sera donc composé à l'avenir de deux membres.

M. LUBIEN, représentant de la direction SNCF de Chambéry, ajoute qu'il serait plus adapté pour la prochaine réunion du CLIC que soit convoqué un représentant de la Direction SNCF de Lyon.

Nom du CLIC Arkema Balan

L'ensemble des membres valide le nom donné au comité à savoir *CLIC Arkema Balan*.

Désignation du président du CLIC

M. GLORIOD, Maire de Balan, est désigné à l'unanimité président du CLIC Arkema Balan.

III – La notion de risque

M. MARZIN pose la définition du risque majeur à travers les notions d'aléa, d'enjeu et de vulnérabilité. Il rappelle que la réduction du risque passe à la fois par des actions de prévention et de protection et de mise en place d'actions de réduction du risque à la source. Il revient sur le rôle de l'exploitant dans cette démarche de réduction des risques et présente les objectifs de la loi du 30 Juillet 2003 qui réaffirme la responsabilité de l'industriel face au

risque. L'étude de dangers est le document clé à travers lequel l'exploitant démontre qu'il maîtrise l'ensemble des risques industriels liés à son activité (description des installations, analyse de l'accidentologie, analyse des risques).

L'étude de dangers permet ainsi :

- La mise en place des plans d'urgence ;
- La maîtrise du risque à la source ;
- L'information des populations ;
- L'amélioration continue de la sécurité ;
- La maîtrise de l'urbanisation autour du site.

Dans un souci de clarté, Mme DEMARET énumère les différentes notions nouvellement abordées et revient sur l'articulation des divers dispositifs évoqués avant de faire la transition avec le point suivant.

IV – L'usine Arkema à Balan

Présentation du site et des moyens de maîtriser le danger

M. BROUDER présente le site d'Arkema à Balan à travers les points suivants :

- Le groupe Arkema : les nombreuses implantations mondiales, les 3 pôles de production de la société...
- Arkema en Rhône Alpes : une forte implantation...
- Le site Arkema à Balan : l'environnement de l'usine, son historique, le fonctionnement du site, les deux lignes de production (PVC et EVA), l'équipe, les investissements...
- Une culture qualité-santé-sécurité forte : formation du personnel, retour d'expérience, certification ISO 14009 et ISO 9001.

M. DEREGNAUCOURT, responsable Services Généraux Techniques HSE/ Systèmes, complète cette présentation en évoquant l'ensemble des mesures techniques et organisationnelles de maîtrise des risques, illustrées par quelques exemples. Les deux volets développés sont les suivants :

- PREVENTION : la formation du personnel, la gestion de sécurité, les moyens de surveillance, les fiches réflexe, les constats d'anomalie, la surveillance des contrôles d'accès...
- PROTECTION : plan d'urgence, plan d'opération interne, Plan Particulier d'Intervention, l'information de la population...

Débat sur la place des salariés dans la maîtrise des risques

Au terme de cette présentation, M. ROZIER, technicien de maintenance, secrétaire du CHSCT de Balan, fait remarquer que les salariés sont les plus exposés à ces risques. Ce sont eux également qui interviennent en grande part dans la maîtrise de ces risques. M. ROZIER formule ses inquiétudes quant aux évolutions de l'activité de l'usine, aux risques encourus, et à l'effectif salarié aujourd'hui présent sur le site.

Mme DEMARET invite salariés et exploitant à aborder le sujet en interne afin de trouver des réponses à ces inquiétudes.

M. MARZIN fait remarquer cependant les efforts fournis par l'exploitant en matière d'information et de maîtrise des risques sans ignorer les quelques axes à améliorer.

M. GLORIOD, maire de Balan, souligne également la démarche de transparence de l'usine Arkema Balan en matière d'information sur la maîtrise des risques et s'en réjouit.

M. ROBERT, riverain de Balan, rejoint ces propos et se satisfait également du degré d'information donné par l'exploitant à l'occasion de différentes réunions publiques.

V – La Campagne régionale d'information 2008 sur les risques industriels majeurs

Campagne « les bons réflexes 2008 »

M. BERNE présente les principales caractéristiques de la campagne d'information régionale Rhône Alpes 2008.

Il s'agit :

- d'une campagne régionale qui garantit une information complète et homogène, permet un travail collégial et la mutualisation de moyens financiers et humains.
- 3 bassins d'information sur le département de l'Ain
- les différents supports de communications sont à la disposition des membres des CLIC : brochure, magnet, affichette « les bons réflexes », le site www.lesbonsreflexes.com mis en service dans les prochains jours, n°vert 0800 507 305...
- différentes actions pédagogiques auront lieu au cours de l'année 2008/2009 : film, conférence débat dans les lycées et collèges, panneaux d'information...

M. BERNE précise qu'une réunion publique se tiendra le **6 Novembre 2008 à 20h00** à Balan, salle polyvalente.

Information spécifique pour le site Ukoba, Saint-Jean de Thurigneux

Mme GERAY apporte une information complémentaire. Le site de l'entreprise Ukoba Industrie sur la commune de St-Jean-de-Thurigneux ne fait pas partie de cette campagne d'information car elle présente un risque unique d'explosion qui suppose des consignes de sécurité différentes. Une campagne d'information particulière pour ce site a été engagée au mois de Juin 2008.

Poursuite des travaux du CLIC

M. MARZIN apporte la liste des éléments qui seront abordés lors de la prochaine réunion du CLIC axée sur la mise en place du PPRT :

- › Proposition du périmètre d'étude ;
- › Etude de dangers : présentation des mesures de maîtrise des risques prises par l'industriel ;
- › Première version du projet d'arrêté préfectoral qui initiera la démarche PPRT ; cette démarche prévoit d'être échelonnée sur une période de 18 mois.

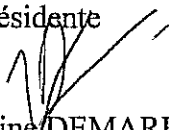
La prochaine réunion du CLIC se déroulera début d'année 2009 après analyse par la DRIRE de l'ensemble des documents fournis par l'exploitant et notamment l'étude de dangers. L'examen des pièces est en cours ; certains compléments sont nécessaires au vu de la complexité du sujet.

M. GLORIOD insiste, au vue des échéances et du temps nécessaire à la procédure, sur le besoin, déjà évoqué en début de séance, de disposer dans les plus brefs délais d'informations sur le périmètre de sécurité pour satisfaire les attentes des entreprises désireuses d'évoluer sur les communes concernées.

Mme DEMARET confirme que la réponse à cette question sera officialisée rapidement.

12h00 – Mme DEMARET remercie les participants et clôt la séance.

La présidente



Violaine DEMARET